

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du 10 juin 2019 tenue à la salle Maurice-Ravary du Centre sportif Soulanges, située au 100, rue des Loisirs, 2^{ème} étage à Saint-Polycarpe, le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe a adopté le Règlement 169-2019 modifiant le règlement sur les nuisances numéro 107-2009 (RMH 450-2019). Le règlement est disponible et peut être consulté au bureau de l'hôtel de ville durant les heures normales d'ouverture.

Le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} août 2019.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce dix-septième jour du mois de juin de l'an deux mille dix-neuf.




Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Anne-Marie Duval, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 17 juin 2019, entre 16 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 juin 2019.



Anne-Marie Duval
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe